

Avis de constitution

SOCIETE « KENZA ET KALIL GROUP » en abrégé « 2.K.G »

Siège ABIDJAN ABOBO DOKUI NON LOIN DE LA  
PHARMACIE DE LA PAIX ET DU GROUPE SCOLAIRE SAINT  
MICHEL, Lot 425, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 10/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KENZA ET KALIL GROUP » en  
abrégé « 2.K.G »

Objet : Transport publics de personnes et de marchandises, transfert d'argent électronique, BTP, construction, aménagement, agro-pastoral, gestion de flotte automobile, import-export, agence immobilière, commerce général et diverses prestations.

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement a l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO DOKUI NON LOIN DE LA  
PHARMACIE DE LA PAIX ET DU GROUPE SCOLAIRE SAINT  
MICHEL, Lot 425, Ilot 35

Dirigeant(s) Mlle GRAMBOUTE ARAMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03452 du 26/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19651/GTCA/RC/2025 du 26/03/2025

